

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 19 juin 2019 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents:
- M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
 - M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec

 - Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
 - M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
 - Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
 - Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
 - M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
 - M. Raynald Brulotte, conseiller de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en remplacement du maire Sylvain Juneau
- Sont également présents:
- M. Alain Tardif, directeur général adjoint
 - M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier
- Sont absents:
- M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
 - M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
 - M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Ouverture de la séance

À 10 h 32, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2019-0264

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,
appuyée par monsieur le conseiller Raynald Brulotte,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 5 juin 2019

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 5 juin 2019, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt du *Rapport annuel 2018* du vérificateur général de la Ville de Québec et du *Rapport annuel 2018 - Ligne de signalement, fraude et inconduite*, conformément à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes*

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe du Centre de services partagés du Québec pour le regroupement d'achats de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques (Dossier 53286) - AP2019-024 (Ra-2130)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approuver l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe du *Centre de services partagés du Québec* pour le regroupement d'achats de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;

2° d'autoriser le directeur de la Division acquisitions du Service des approvisionnements à signer la *Fiche technique d'inscription - Contrat à commandes - Regroupement d'achats (micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques)*, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022, jointe au sommaire décisionnel, afin de confirmer l'adhésion de la Ville de Québec à cette entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0267

Adjudication de contrats pour le service de réparation et de fourniture de pièces pour véhicules légers et intermédiaires chez les concessionnaires *Ford, General Motors et Chrysler - Lot 4* (Appel d'offres public 60740) - **AP2019-342 (Ra-2130)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *JL Desjardins Auto Collection inc.*, le contrat pour la fourniture de pièces du fabricant *Ford, General Motors et Chrysler - Lot 4*, du 10 juillet 2019 au 9 juillet 2022, conformément à la demande publique de soumissions 60740 et aux prix unitaires de sa soumission du 3 mai 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0268

Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de services cellulaires (Appel d'offres public 53673) - **AP2019-346 (Ra-2130)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Telus Communications inc.*, le contrat pour l'acquisition de services cellulaires, pour une somme de 5 635 812,26 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 53673 et à sa soumission du 16 mai 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Entente entre la Ville de Québec et *Umanéo Technologies inc.*, relative au versement d'une subvention et convention relative à l'octroi d'un financement - Lettres d'engagement pour le versement d'une subvention pour réaliser le projet *plateforme numérique Aloha* - DE2019-108 (CT-DE2019-108) — (Ra-2130)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 113 900 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation du projet *plateforme numérique Aloha*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Umanéo Technologies inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 113 900 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *plateforme numérique Aloha*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° d'approprier une somme maximale de 50 000 \$, à même le *Fonds local d'investissement* pour la réalisation de ce projet;
- 4° d'autoriser la conclusion de la convention de financement entre la Ville de Québec et *Umanéo Technologies inc.*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 50 000 \$, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour la réalisation du projet *plateforme numérique Aloha*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au même sommaire;
- 5° d'approprier une somme maximale de 20 000 \$, à même le *Fonds de développement des territoires* pour la réalisation de ce projet;
- 6° d'autoriser la conclusion de deux lettres d'engagement entre la Ville de Québec et messieurs Jean Morissette et Martin Labrecque, relatives au versement de deux subventions maximales de 10 000 \$ chacune, dans le cadre du programme *Bourse nouvel entrepreneuriat privé*, pour réaliser le projet *plateforme numérique Aloha*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la lettre d'engagement jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Entente entre la Ville de Québec et *11062301 Canada inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Construction d'un nouveau siège social et d'un centre de R et D pour Probewell* - DE2019-133 (CT-DE2019-133) — (Ra-2130)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *11062301 Canada inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 500 000 \$, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Construction d'un nouveau siège social et d'un centre de R et D pour Probewell*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier une somme maximale de 500 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0271

Entente entre la Ville de Québec et *Fonds 2*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Accompagnement et propulsion des travailleurs autonomes et des très petites entreprises* - **DE2019-134 (CT-DE2019-134) — (Ra-2130)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Fonds 2*, relative au versement d'une subvention maximale de 550 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Accompagnement et propulsion des travailleurs autonomes et des très petites entreprises*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier une somme maximale de 550 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0272

Adjudication du contrat pour l'entretien des groupes électrogènes d'urgence (Appel d'offres public 53518) - **AP2019-333 (CT-2428771, CT-2428802) — (Ra-2131)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Toromont CAT Québec*, le contrat pour l'entretien des groupes électrogènes d'urgence, de la date d'adjudication au 30 juin 2022, conformément à la demande publique de

soumissions 53518 et à sa soumission du 10 mai 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0273

Approbation du Règlement N° 2019-587 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 afin d'abroger les dispositions particulières applicables à l'usage de production de marijuana, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-095 (Ra-2131)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Raynald Brulotte,

il est résolu d'approuver le *Règlement N° 2019-587 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 afin d'abroger les dispositions particulières applicables à l'usage de production de marijuana, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0274

Mesure administrative à l'endroit d'un employé du Service de la gestion des équipements motorisés - RH2019-521 (Ra-2131)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de maintenir la suspension, avec solde, de l'employé jusqu'à la décision finale des autorités de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0275

Adjudication du contrat pour le régime d'assurance collective de la Ville de Québec, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, avec option de renouvellement (Appel d'offres public 53409) - AP2019-360 (CT-AP2019-360) — (Ra-2132)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adjuger, à *Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.*, le contrat pour le régime d'assurance collective de la Ville de Québec, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, avec option

de renouvellement, conformément à la demande publique de soumissions 53409 et à sa soumission du 21 mai 2019, et ce sous réserve de l'approbation des budgets pour les années 2020 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0276

Adjudication du contrat pour l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art *Facteur-vitesse, et le bleu du ciel est à l'envers*, dans le cadre du concours d'oeuvre d'art public pour le Centre de glaces de Québec (Dossier 61079) - AP2019-365 (CT-2428869) — (Ra-2132)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à 9232-6081 Québec inc., représentée par monsieur Marc-Antoine Côté, artiste professionnel, le contrat pour l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art *Facteur-vitesse, et le bleu du ciel est à l'envers*, pour une somme de 269 979,56 \$, excluant les taxes, conformément à sa proposition du 16 mai 2019;
- 2° d'autoriser, le greffier de la Ville et la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à signer le contrat d'exécution avec 9232-6081 Québec inc. et l'artiste.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0277

Entente entre la Ville de Québec et AG-Bio Centre, relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Offre d'accompagnement pour la clientèle de l'incubateur d'entreprises alimentaires au Grand Marché de Québec*, dans le cadre de la Stratégie de développement économique - DE2019-137 (CT-2429489) — (Ra-2132)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et AG-Bio Centre, relative au versement d'une subvention maximale de 300 000 \$ pour le projet *Offre d'accompagnement pour la clientèle de l'incubateur d'entreprises alimentaires au Grand Marché de Québec*, dans le cadre de la *Stratégie de développement économique*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0278

Contribution au déficit d'opération encouru par *QMI Spectacles inc.* pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018 - **FN2019-020 (CT-FN2019-020) — (Ra-2132)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser le versement d'une contribution non taxable d'un montant de 2 500 000 \$ à *QMI Spectacles inc.* pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018, conformément à la clause 18.1 du *Bail Spectacles/Évènements*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0279

Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Benoit Pigeon (ID. 172388), à titre de directeur de l'*Office du tourisme de Québec* - **RH2019-565 (CT-RH2019-565)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville et monsieur Benoit Pigeon (ID. 172388), pour agir à titre de directeur (D080) de l'*Office du tourisme de Québec* (poste no 33647), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0280

Protocole d'entente entre la Ville de Québec et l'*Administration portuaire de Québec*, relatif au projet de construction d'une passerelle à vélos à proximité des quais 21 et 22 du secteur de la Pointe-à-Carcy - **TM2019-086 (CT-TM2019-086)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du protocole d'entente entre la Ville de Québec et l'*Administration portuaire de Québec*, relatif au projet de construction d'une passerelle à vélos à proximité des quais 21 et 22 du secteur de la Pointe-à-Carcy au Port de Québec;
- 2° le paiement des frais encourus par l'*Administration portuaire de Québec* de 340 435,26 \$, excluant les taxes, pour la réalisation des études techniques et la préparation des plans et devis d'une passerelle sur les quais 21 et 22;

3° le directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente et le greffier de la Ville, à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2019-0281

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des services d'enfouissement et d'incinération des matières résiduelles, R.A.V.Q. 1264, et dépôt du projet de règlement - PV2019-002 (Ra-2131)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'ajuster certains tarifs pour l'utilisation des services d'enfouissement et d'incinération des matières résiduelles et de décréter la tarification relative à l'enfouissement des déchets internationaux.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2019-0282

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation d'échantillons de compteurs d'eau résidentiels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1266, et dépôt du projet de règlement - AE2019-001 (Ra-2131)

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'installation d'échantillons de compteurs d'eau résidentiels ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquittement de la fourniture de biens et de services requis pour la réalisation des travaux susdits.

Ce règlement prévoit une dépense de 200 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens et services ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0283

Appropriation d'un montant de 20 000 \$, à même le fonds général de l'agglomération - [AE2019-001](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 20 000\$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1266. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0284

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'une partie de l'entente entre la Ville et la Commission de la capitale nationale du Québec pour la mise en valeur de la capitale nationale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1272, et dépôt du projet de règlement - [CU2019-042](#) (Ra-2131)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant une dépense de 600 000 \$ pour la réalisation d'une partie de l'entente entre la ville et la *Commission de la capitale nationale du Québec* pour la mise en valeur de la capitale nationale concernant divers projets de commémoration sur le territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération.

Ce règlement prévoit un emprunt de 600 000 \$ pour la dépense ainsi autorisée et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

La *Commission de la capitale nationale du Québec* assume 50 % de la dépense autorisée et de l'emprunt décrété.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0285

Modification de la fiche 1921005-A - Appropriation d'un montant de 60 000 \$ au fonds général de l'agglomération - [CU2019-042](#)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche 1921005-A, afin d'y ajouter une somme de 400 000 \$;
- 2° d'approprier un montant de 60 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1272. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0286

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement, de fermeture, de post-fermeture, de gestion du biogaz et autres ouvrages connexes aux lieux d'enfouissement municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1273, et dépôt du projet de règlement - PV2019-004 (Ra-2131)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement, de fermeture, de post-fermeture, de gestion du biogaz, de traitement des eaux de lixiviation, de construction et autres travaux connexes aux lieux d'enfouissement municipaux ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition d'immeubles à des fins municipales.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 000 000 \$ pour la réalisation des travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition d'immeubles ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0287

Appropriation d'un montant de 300 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération - PV2019-004

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 300 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1273. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0288

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1280, et dépôt du projet de règlement - PV2019-006 (Ra-2131)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques de même que l'embauche du personnel afférents auxdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 10 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques et l'embauche du personnel ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0289

Appropriation d'un montant de 1 000 000 \$, à même le fonds général de l'agglomération - PV2019-006

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 1 000 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1280. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0290

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé, R.A.V.Q.1277, et dépôt du projet de règlement - PA2019-091 (Ra-2132)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement remplaçant le *Règlement de l'agglomération de Québec sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé* afin de tenir compte de l'avis de non-conformité transmis par le ministère des Affaires municipales et Habitation en date du 19 octobre 2018.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0291

Prise d'acte des deux cahiers techniques accompagnant le Schéma d'aménagement et de développement révisé - PA2019-091

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Raynald Brulotte,

il est résolu de prendre acte des deux cahiers techniques accompagnant le *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de règlements

CA-2019-0292

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la structure administrative de l'Office du tourisme de Québec relativement à la composition et au mandat du conseil de l'Office, R.A.V.Q. 1268 - OT2019-002

Sur la proposition de madame le conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la structure administrative de l'Office du tourisme de Québec relativement à la composition et au mandat du conseil de l'Office, R.A.V.Q. 1268*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0293

Règlement de l'agglomération sur des travaux et des démarches préparatoires à la construction du Centre de biométhanisation municipal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1276 - PV2019-005

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux et des démarches préparatoires à la construction du centre de biométhanisation municipal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1276*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 38.

Steeve Verret
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

JL/ir